

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 39 du 27.09.2013
Piliers du 27.09.2013
au 28.10.2013

Monthey, le 25 septembre 2013

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : Valtex Multiservice SA, Ch. d'Arche 39, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 811, folio 9, au lieu-dit "Grands Glariers", située en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la PPE Eau-Claire B; coordonnées : 2'562'460/1'122'310; dossier déposé le 19 septembre 2013.
Objet : création d'une porte en façade Nord, en lieu et places de 2 fenêtres existantes, et modification de la teintes des vitrines au rez-de-chaussée (façades Sud et Ouest).
- Requérant : Michaud & Mariaux SA, Route des Ilettes 34, 1870 Monthey.
Situation : parcelles Nos 4272 et 4451, folio 46, au lieu-dit "Prafenne", situées en zone M1, individuelle montagne, et en zone d'affectation différée du règlement communal des constructions et des zones; propriété de M. Christophe Biedermann; coordonnées : 2'563'400/1'120'100; dossier déposé le 20 septembre 2013.
Objet : création d'une route d'accès au chalet existant sur la parcelle No 4451
Remarque : cet objet nécessite une dérogation au sens des articles 24 et ss LAT.
- Requérant : M. Guy Perlstain, Ch. d'Arche 40A, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 4108, folio 18, au lieu-dit "Arche", située en zone R4, individuelle dense, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la PPE Arche 3; coordonnées : 2'562'668/1'123'411; dossier déposé le 20 septembre 2013.
Objet : pose d'un couvert à voitures.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 28 octobre 2013 à 18.00 heures